

NOUVEAUX RENSEIGNEMENTS

Audiologie - Nouvelle grille de prix

Le Partenariat fédéral pour les soins de santé, qui comprend le ministère des Anciens Combattants du Canada, Santé Canada (SC), la Gendarmerie royale du Canada (GRC) et le ministère de la Défense nationale, ont conclu une entente avec la Canadian Auditory Equipment Association. La nouvelle grille tarifaire a pris effet le 1^{er} mai 2016 et sera en vigueur jusqu'au 30 avril 2020. Elle présente ce qui suit dans le cadre du Programme des SSNA :

Le prix maximal accordé pour les prothèses auditives de base a été augmenté; il passe de 525 \$ à 575 \$ et comprend maintenant les modèles avec amplificateur de voix directionnel et multidirectionnel.

- Les prothèses sans fil CROS et BICROS sont maintenant couvertes par le Programme, jusqu'à un maximum de 575 \$.
- Le prix maximal accordé pour les embouts auriculaires est établi à 45 \$.
- La garantie aux fins de réparation de nouvelles prothèses auditives est de deux ans.
- La garantie aux fins de remplacement des prothèses auditives en raison de perte et dommage est établie à une fois au cours de la première année.
- Les frais d'expédition au fabricant demeurent inchangés à 8 \$ par commande de client, que ce soit pour un ou deux articles.
- Le prix pour les réparations demeure inchangé à 125 \$ et à 176 \$ pour la reconstruction.

Le Programme des SSNA a également ajouté les deux codes de reconstruction ci-dessous par le fabricant :

- 99401122 - côté gauche
- 99401123 - côté droit

Vous trouverez ces codes sur le site Web de Santé Canada à l'adresse hc-sc.gc.ca/fniah-spnia/nihb-ssna/provide-fournir/med-equip/criter/audio-fra.php.

Nouveau code – Location de fauteuil roulant motorisé

Depuis le 1^{er} juin 2016, le Programme des SSNA a ajouté le code 99400918 correspondant à la location de fauteuil roulant motorisé. Ce changement est indiqué dans la liste des articles généraux d'ÉMFM à l'adresse hc-sc.gc.ca/fniah-spnia/nihb-ssna/provide-fournir/med-equip/criter/general-fra.php.

Télécopie des demandes de paiement manuelles pour médicaments et ÉMFM

Les fournisseurs peuvent dorénavant télécopier les demandes de paiement manuelles originales aux fins de traitement par Express Scripts Canada. S'ils le souhaitent, ils peuvent continuer

de soumettre les demandes par la poste.

Les formulaires de demande de paiement sont accessibles en cliquant sur le lien fr.provider.express-scripts.ca/documents/Medical_Supplies_and_Equipment/Forms/French/Formulaire_de_demande_de_paiement_pour_d'EMFM_Programme_des_SSNA.pdf. Si vous remplissez le formulaire de demande à la main, assurez-vous que le texte est lisible, puis télécopiez le formulaire dûment rempli au numéro 1 888 249-6098. Express Scripts Canada enverra une lettre au fournisseur par la poste ou par télécopieur et lui demandera de soumettre la demande de nouveau si la télécopie est illisible.

Le processus de soumission des demandes d'autorisation préalable pour équipement médical et fournitures médicales demeurera le même; continuez à envoyer vos demandes d'autorisation préalable au bureau régional de Santé Canada approprié.

Le tableau à la page suivante présente les documents qui peuvent être transmis par télécopieur.

SPÉCIALITÉ	FORMULAIRES POUVANT ÊTRE TRANSMIS PAR TÉLÉCOPIEUR	DOCUMENTS À JOINDRE AU FORMULAIRE DE DEMANDE DE PAIEMENT (AU BESOIN)
Équipement médical et fournitures médicales (ÉMFM)	<ul style="list-style-type: none"> • Formulaire de demande de paiement pour équipement médical et fournitures médicales - Programme des SSNA • Facture d'équipement médical ou de fournitures médicales 	<ul style="list-style-type: none"> • Lettres de transport*

*Au besoin, joindre au formulaire de demande de paiement transmis par télécopieur.

RAPPELS

Coordonnées de la Régie de la santé des Premières Nations en Colombie-Britannique

Nous recommandons aux fournisseurs de soumettre les demandes d'autorisation préalable ou d'autorisation spéciale pour ÉMFM au nom d'un bénéficiaire de la Colombie-Britannique à l'adresse ci-dessous :

Régie de la santé des Premières Nations
757, rue West Hastings
Bureau 540
Vancouver, BC V6C 3E6
Téléphone sans frais : 1 800 317-7878
Télécopieur sans frais : 1 888 299-9222

Ces renseignements figurent également sur le Formulaire de demande de paiement pour équipement médical et fournitures médicales que vous pouvez télécharger à l'adresse : fr.provider.express-scripts.ca.

Bureau régional des SSNA - Région du Nord (pharmacies qui fournissent des articles d'ÉMFM)

Le bureau de la Région du Nord est déménagé à Ottawa depuis le 1^{er} décembre 2015. De plus, la gestion des demandes d'autorisation préalable pour ÉMFM a été centralisée pour les trois territoires (Yukon, Nunavut et Territoires du Nord-Ouest). Les fournisseurs de ces territoires doivent envoyer les demandes de renseignements et les demandes d'autorisation préalable pour ÉMFM à l'adresse ci-dessous.

Services de santé non assurés
Région du Nord, Santé Canada
Édifice Tupper
2720 Riverside Drive, 4^e étage
IA 6604C
Ottawa, ON K1A 0K9
Téléphone sans frais : 1 888 332-9222
Télécopieur sans frais : 1 800 949-2718

Ajout d'une accréditation pour ÉMFM après l'inscription

Pour pouvoir soumettre une demande de paiement relative à une nouvelle spécialité (non indiquée au moment de l'inscription), le fournisseur doit fournir à Express Scripts Canada un exemplaire révisé de l'Entente avec les fournisseurs, accessible à l'adresse fr.provider.express-scripts.ca/documents/MedicalSuppliesandEquipment/Forms/French/EntenteaveclesfournisseursdEMFM.pdf dans laquelle est indiquée la nouvelle spécialité, ainsi qu'une copie de l'attestation appropriée (pour PRO1, PGO1 et PGO2) ou du diplôme (pour ORT1, ORT2, PRO3, PRO2, OXY, RES et AUD).

Interdiction de demander un montant aux bénéficiaires

Tel qu'il est précisé dans l'article 5.3 de l'Entente avec les fournisseurs d'ÉMFM (reproduit ci-dessous), les fournisseurs doivent soumettre une demande de paiement à Express Scripts Canada pour obtenir le règlement des articles d'ÉMFM admissibles dans le cadre du Programme des SSNA. Le fournisseur peut déroger à cette exigence uniquement lorsque la demande de paiement fait l'objet d'une coordination des services et qu'il doit demander au bénéficiaire de payer sa part.

Vous pouvez télécharger l'Entente avec les fournisseurs d'ÉMFM à partir du site Web des fournisseurs et des demandes de paiement du Programme des SSNA à l'adresse suivante : fr.provider.express-scripts.ca/documents/MedicalSuppliesandEquipment/Forms/French/EntenteaveclesfournisseursdEMFM.pdf

Entente avec les fournisseurs d'équipement médical et de fournitures médicales (ÉMFM)

Article 5.3 Interdiction de demander un montant aux bénéficiaires

(1) Le fournisseur doit s'adresser uniquement à Express Scripts Canada afin d'obtenir un règlement pour tous les services d'ÉMFM du Programme des SSNA. Il ne peut facturer un bénéficiaire ou une personne agissant au nom d'un bénéficiaire, exiger un dépôt de leur part, chercher réparation auprès d'eux, fournir des services à condition de recevoir un montant de leur part ou exercer un recours contre eux, même si, entre autres, Express Scripts Canada (i) refuse ou annule une demande de paiement en totalité ou en partie, (ii) lui demande de rembourser une somme, (iii) déduit des sommes d'argent qui lui sont autrement payables, (iv) ne règle pas une demande de paiement notamment parce que Express Scripts Canada est devenue insolvable ou (v) ne respecte pas la présente entente. Nonobstant ce qui précède, les seules exceptions à la présente disposition sont les cas où le fournisseur doit demander un paiement au bénéficiaire dans le but de coordonner les services avec un autre régime, conformément à l'alinéa 4.1(2)(d) ou lorsqu'un article n'est pas couvert par le Programme des SSNA.

COORDONNÉES DU PROGRAMME DES SSNA ET D'EXPRESS SCRIPTS CANADA

EXPRESS SCRIPTS CANADA

Centre d'appels à l'intention
des fournisseurs

**Veillez avoir votre numéro de fournisseur
sous la main.**

Questions

1 888 511-4666

Heures d'ouverture prolongées - Services d'ÉMFM

Du lundi au vendredi,
de 6 h 30 à 20 h 30, heure de l'Est,
à l'exclusion des jours fériés.

Demandes de paiement pour ÉMFM

**Postez les demandes de paiement
pour ÉMFM à l'adresse suivante :**

Express Scripts Canada
Demandes de paiement pour équipement médical
et fournitures médicales des SSNA
C. P. 1365, Succursale K
Toronto, ON M4P 3J4

Télécopiez les demandes de paiement pour services d'ÉMFM au

numéro sans frais : 1 888 249-6098

Service des relations avec les fournisseurs d'ÉMFM et ententes avec les fournisseurs

*Chaque établissement d'ÉMFM doit être inscrit au
Programme des SSNA et disposer de son propre numéro
d'identification avant de pouvoir offrir
des services.*

Télécopiez l'entente avec les fournisseurs d'ÉMFM dûment remplie au

numéro sans frais : 1 855 622-0669

Autre correspondance

**Postez toute autre correspondance
à l'adresse suivante :**

Express Scripts Canada
5770, rue Hurontario, 10^e étage
Mississauga, ON L5R 3G5

PROGRAMME DES SSNA - SERVICES D'ÉMFM

Bureaux régionaux de Santé Canada

DEMANDES D'AUTORISATION PRÉALABLE

Services d'ÉMFM

Alberta	1 800 232-7301
Manitoba	1 800 665-8507
Ontario	1 800 881-3921
Provinces de l'Atlantique	1 800 565-3294
Québec	1 877 483-1575
Saskatchewan	1 866 885-3933
Territoires du Nord-Ouest/Nunavut/Yukon	1 888 332-9222

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

Services d'ÉMFM

Alberta	1 780 495-2694
	1 800 232-7301
Manitoba	1 800 665-8507
Ontario	1 800 881-3921
Provinces de l'Atlantique	1 902 426-2656
	1 800 565-3294
Québec	1 877 483-1575
	1 514 283-1575
Saskatchewan	1 866 885-3933
Territoires du Nord-Ouest/Nunavut/Yukon	1 888 332-9222

Régie de la santé des Premières Nations

DEMANDES D'AUTORISATION PRÉALABLE

Colombie-Britannique*	1 888 299-9222
-----------------------	----------------

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

Colombie-Britannique*	1 604 666-3331
	1 800 317-7878

*Ne s'applique qu'aux membres des Premières Nations qui
sont résidents de la Colombie-Britannique. Dans le cas des
non-résidents et des Inuits, veuillez communiquer
avec le bureau de la région de l'Alberta.

Formulaires des SSNA

Téléchargez les formulaires des SSNA à partir du site Web des fournisseurs et des demandes de paiement du Programme des SSNA, ou communiquez avec le Centre d'appels à l'intention des fournisseurs.